

**1 PRISE EN CHARGE**

par le biais du bureau ou du mail de l'auto-école nous nous engageons à prendre en charge les réclamations sous 48 heures ouvrables.

**2 TRAITEMENT**

Le traitement de la demande c'est à dire la prise en compte de la réclamation et la solution apportée seront faits sous 8 jours maximum

**3 REPONSE**

Par mail ou par téléphone

Conformément à l'article L.612-1 du Code de la consommation, dans un délai d'un an à compter de sa réclamation écrite. Le consommateur, sous réserve de l'article L. 152-2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, auprès de : SAS Médiation Solution 222 chemin de la bergerie 01800 Saint Jean de Nioist 04.82.53.93.06 site : <https://www.sasmediation solution-conso.fr> email : [contact@sasmediation solution-conso.fr](mailto:contact@sasmediation solution-conso.fr)